

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 11 mai 2020 à 19 h 30* par le biais de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : Séance à huis clos due à pandémie de la maladie à coronavirus.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-05-146

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 ;
04. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 31 mars 2020 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;
06. Période de questions ;

LÉGISLATION

07. Adoption de règlement – Règlement no. 203-2020, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. COVID-19 – Autorisation d'achat de matériel de protection ;
09. Paiement de taxes à distance – Inscription à de nouvelles institutions financières ;
10. Équipement de bureau – Autorisation d'achat d'ordinateurs et d'un serveur ;
11. Protection antivirus (renouvellement) – Autorisation d'achat ;
12. Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville – Décompte final – Autorisation de paiement ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

13. Glissement de terrain – Autorisation de paiement deuxième décompte progressif de l'entrepreneur ;
14. Glissement de terrain – Autorisation de paiement deuxième décompte progressif de la firme d'avocat ;
15. Glissement de terrain – Autorisation de paiement du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;

VOIRIE MUNICIPALE

16. Demande de citoyen – Autorisation de paiement pour le 195, rue Charland ;
17. Panneau de signalisation – Autorisation d'achat de panneau silhouette ;
18. Rapiéçage des rues – Octroi de contrat ;
19. Abrogation de résolution – Résolution no. 2019-09-294 – Lignage des rues et des stationnements – Approbation et autorisation des travaux ;

20. Marquage des rues et des stationnements – Autorisation des travaux ;
21. Dos d'âne permanent – Octroi de contrat ;
22. Balayage des rues – Autorisation de paiement ;

HYGIÈNE DU MILIEU

23. Contrôle biologique des mouches noires – Autorisation de paiement ;
24. Adoption de règlement – Règlement no. 201-2020 modifiant l'article 15 du règlement no. 191-2019 concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

25. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie 2020 – Levée du drapeau ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

26. Terrain rue Lefebvre – Mandater un arpenteur-géomètre ;
27. Avis de motion – Règlement no. 207-2020 modifiant l'article 9 du règlement no. 176-2018, relatif au Programme d'aide aux industries manufacturières et aux entreprises commerciales de la zone industrielle ;
28. Adoption de règlement – Règlement no. 206-2020 relatif à l'entretien des terrains, en complément au règlement harmonisé no. 200-2019 ;
29. Location de terrain – Rue Lefebvre ;

LOISIRS ET CULTURE

30. Achat de lampadaire – Demande de financement – Fonds AgriEsprit de financement agricole Canada ;
31. Adoption de règlement – Règlement no. 204-2020 relatif au jeu ou activité sur la chaussée, en complément au règlement harmonisé no. 200-2019 ;
32. Adoption de règlement – Règlement no. 205-2020 relatif aux parcs et aires de jeux, en complément au règlement harmonisé no. 200-2019 ;
33. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 2 – Autorisation de paiement du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
34. Centre communautaire – Achat d'une horloge ;
35. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 2 - Autorisation de paiement à l'entrepreneur ;
36. Fête de Pâques – Autorisation de paiement du lapin en chocolat ;
37. Aménagement paysager – Autorisation d'achat de parasols ;

-
38. Affaires diverses ;
 39. Documents déposés ;
 40. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
 41. Période de questions ;
 42. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 6 avril 2020, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-147

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 6 avril 2020 et d'en autoriser la signature.

04. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 MARS 2020

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020 de la Municipalité de Pierreville.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 8 mai 2020 ;

2020-05-148

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2020.

Isabelle Tougas

Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	7698	Cloutier Brian - Remboursement location centre communautaire 18 avril 2020	200.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			200.00 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements avril 2020	5.78 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire avril 2020	60.00 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire, janv. fév. Mars 2020	150.00 \$
4		Roy François - Déplacements avril 2020	33.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			248.78 \$

Prélèvements automatiques

1		Hydro-Québec - Électricité de mars 2020	5 569.69 \$
2		Ministre du revenu du Québec - Remises D.A.S. provinciales de avril 2020	11 882.97 \$
3		Receveur général du Canada - Remises D.A.S. fédérales de avril 2020	4 896.95 \$
4		RREMQ - Remises du régime de retraite de avril 2020	4 803.94 \$
5		Sogetel -Services Internet de avril 2020	18.34 \$
6		Télus Mobilité - Cellulaires maire et dg de avril 2020	196.28 \$
7		Visa Desjardins - Itunes, registre des commissaires, cellulaire, restaurant réunion du conseil	902.43 \$
8		Gestion Écono Plus inc. - Frais de gps de avril 2020	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			28 310.84 \$

Fournisseurs 2020

			- \$
1		Boisvert Lyne - Déplacements: Drummond InfoPlus (7x), Gse masque + gants, Pville recherche Sylvain pour problème	
2		Suite: à l'usine des eaux usées de Notre-Dame, Pville pour lettres différents ministères, Info Dynamique Drummond	
3		Suite: pour serveur (2x), Pville pour problème de branchement à distance, St-Perpétue porté documents chez Manon,	
4	7699	Suite: Pville pour communiqué pour interdiction de feu, Pville à la demande du maire (3x), visite inondations	634.30 \$
5	7700	Buropro - Photocopies du mois de avril 2020	546.05 \$
6	7701	Dépanneur Pierreville - Essence camions pour le mois de avril 2020	458.17 \$
7	7702	Dépanneur Ultramar - Diesel tracteur pour le mois de avril 2020	41.73 \$
8	7703	Équipements Raydan - Huile à chaîne, chaîne 3/8-14", chaîne 16"	58.60 \$
9	7704	FQM - Honoraires professionnels glissement de terrain rang De L'Ile, centre communautaire	4 878.43 \$
10	7705	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation de mars 2020	16.00 \$
11	7706	Groupe Infoplus - Disque rigide externe 3.0 500gb, Seagate backup 2TB, Sophos SG 105. antenne sans fil	1 007.72 \$
12	7707	L'annonceur - Informations sur les inondations et les taxes municipales	1 103.76 \$
13	7708	Eurofins environex - Tests d'eaux usées	157.52 \$
14	7709	Les Éditeurs Juridiques FD - Renouvellement des MAJ Tech. Prat. Officiers municipaux	99.23 \$
15	7710	Les Entreprises Bergeron - 6/6 vers. Déneigement	24 512.71 \$
16	7711	Mégaburo - Papiers	464.11 \$
17	7712	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - 1/4 vers. Arrosage contre les mouches noires	20 107.52 \$
18	7713/7714	Patrick Morin - Peinture, rouleau, pinceau, gants, vis et collier de serrage, balai à feuille	946.24 \$

19	7715	Poste Canada - Communiqués Action bénévole (2x), Covid19, déchets	640.99 \$
20	7716	Wolters Kluwer - Renouvellement du Code municipal, Lois principales et complémentaires	731.85 \$
21	7717	Régie d'eau du Bas Saint-François - Consommation d'eau mars, avril, 56.85% du turbidimètre portatif	34 451.99 \$
22	7718	Régie des déchets Du Bas Saint-François - 5/12 versement quote part + Surplus conteneur	18 766.01 \$
23	7719	Régie d'incendie Pierreville-St-François-Du-Lac - 91 Haut-De-La-Rivière, 47 Saint-Joseph, 53 Principale	6 674.02 \$
24	7720	Duval Marc-André - Subvention Hockey (Thomas Duval)	103.19 \$
25	7721	Duval Marc-André - Subvention Hockey (Thomas Duval) (William Duval)	103.19 \$
26	7722	Messer - Location annuelle de bouteilles d'acétylène et d'oxygène	246.04 \$
27	7723	ADN communication - Alertes municipales mars et avril 2020	180.32 \$
28	7724	Thomson Reuters - Accès à l'info. Loi annotée MAJ #49	189.00 \$
29	7725	Banville Charles - Subvention couches lavables	100.00 \$
30	7726	Wolters Kluwer - Renouvellement des règlements municipaux	911.40 \$
Sous-total des factures à payer			118 130.09 \$

Total des factures du mois	146 889.71 \$
-----------------------------------	----------------------

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

LÉGISLATION

07. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 203-2020, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Pierreville a adopté, par règlement, un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, et ce, lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2011, soit le règlement numéro 110-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Pierreville a adopté, par règlement, un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, et ce, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 février 2014, soit le règlement numéro 126-2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Pierreville a adopté, par règlement, un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, et ce, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 12 septembre 2016, soit le règlement numéro 150-2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a présenté en novembre 2019 le projet de loi 49 modifiant la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Pierreville a adopté, par règlement, un code révisé conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, et ce, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 9 juillet 2018, soit le règlement numéro 171-2018 ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 203-2020 a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié le 7 avril 2020 par la directrice générale et secrétaire-trésorière, résumant le contenu du projet de règlement modifié et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7^e jour après la publication de cet avis public ;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1) ont été respectées ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

2020-05-149

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 203-2020, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. COVID-19 – Autorisation d'achat de matériel de protection

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a présenté son plan de déconfinement progressif pour la province ;

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs devront retourner travailler dans les bureaux de l'Hôtel de Ville de façon graduelle, et qu'il est important de veiller à leur sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, du matériel de protection devra être acheté, soit des masques, du désinfectant, et plusieurs autres choses permettant d'offrir un lieu de travail sécuritaire pour tous ;

CONSIDÉRANT QU'afin de pouvoir éventuellement rouvrir les portes de l'Hôtel de Ville aux citoyens, une vitre et une porte de protection devront être installées, et ce, afin de permettre un service aux citoyens sécuritaire ;

2020-05-150
Abrogée, voir
Résolution
No. 2020-06-196

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de tout le matériel nécessaire afin d'offrir une protection aux employés et aux citoyens de la municipalité, pour une somme pouvant aller jusqu'à ± 8 000 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :
« Désinfectant & masques COVID-19. » 02 230 00 660 et « Vitres & portes H-V COVID-19 » 02 230 00 726*

09. PAIEMENT DE TAXES À DISTANCE – Inscription à de nouvelles institutions financières

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit recevoir la perception des taxes municipales afin de permettre la continuité des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le présent contexte préconisant la distanciation sociale, il est préférable que les citoyens paient leurs taxes par le biais d'Internet ;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, la municipalité doit ajouter des institutions financières permettant les transactions en ligne ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-151

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'ajout de la Banque de Montréal, la CIBC, la Banque TD, la Banque Laurentienne et la Banque Royale afin de permettre les paiements en ligne ;

D'AUTORISER le paiement des différents frais d'adhésion reliés à ces ajouts, le cas échéant.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Frais de banque » 02 130 00 496*

10. ÉQUIPEMENT DE BUREAU – Autorisation d'achat d'ordinateurs et d'un serveur

CONSIDÉRANT QUE depuis le 14 janvier 2020, Microsoft n'assure plus le support pour Windows 7, ce qui expose les ordinateurs des bureaux de l'Hôtel de Ville et de la bibliothèque à un plus grand risque quant aux virus et aux logiciels malveillants ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acquis un système de contrôle d'accès pour ses bâtiments municipaux par le biais de la résolution no. 2018-06-166 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se moderniser afin de procéder à l'installation de Windows 10 et du logiciel Access sur tous les ordinateurs, dans le but d'optimiser ces changements ;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à ce besoin, les bureaux de la municipalité doivent être munis d'ordinateurs plus récents afin qu'ils soient compatibles avec les logiciels requis pour accéder à la modernisation désirée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut favoriser le télétravail relativement à la situation particulière de la pandémie mondiale de la COVID-19 à laquelle nous sommes confrontés ;

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter la modernisation des installations, et dans le but éventuel de numériser toutes les archives de la Municipalité, un nouveau serveur sera nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-152

Il est proposé la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de nouveaux ordinateurs et d'un serveur pour les bureaux de l'Hôtel de Ville et la bibliothèque chez GROUPE INFOPLUS pour la somme de

± 21 046,21 \$ (taxes en sus) afin de répondre à ce besoin de modernisation, répartie de la façon suivante :

*Ordinateurs Hôtel de ville et bibliothèque : ± 6 785,94 \$ (taxes en sus) ;
Serveurs : ± 11 449,85 \$ (taxes en sus) ;
4 Écrans 23,8 pouces : ± 1 062,44 \$ (taxes en sus) ;
Armoire pour le serveur : ± 1 747,98 \$ (taxes en sus) ;*

QUE s'ajoute à cette somme, un montant de ± 1 525,95 \$ par année pour cinq (5) licences du logiciel MS Office 365 Premium, ce montant peut varier selon la fluctuation du dollar canadien.

QUE le montant payé pour l'année 2020 sera de ± 22 572,16 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ordinateurs » 03 310 01 005

11. PROTECTION ANTIVIRUS (RENOUVELLEMENT) – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE la protection antivirus de notre système informatique arrive à échéance le 4 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède cinq (5) licences antivirus ;

CONSIDÉRANT QUE nous faisons affaire avec le Groupe Infoplus de Drummondville depuis plusieurs années ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

2020-05-153
Abrogée, voir
Résolution
no. 2020-06-192

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au renouvellement de notre système antivirus actuel pour deux (2) ans en donnant le mandat au Groupe Infoplus au coût de ± 141,50 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Communications - Internet » 02 130 00 335*

12. RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE – Décompte final – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville sont maintenant terminés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le décompte final de l'entrepreneur 2BR Construction en date du 11 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte Un à un architectes mandatée au dossier recommande le paiement du décompte final au montant de ± 18 895,31 \$ (taxes en sus) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

2020-05-154

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du décompte final de ± 18 895,31 \$ (taxes en sus) à l'entreprise 2BR CONSTRUCTION.

QUE ce paiement est conditionnel à la réception de l'attestation de conformité de l'ingénieur mandaté au dossier ;

QUE la totalité des décomptes présentés par l'entreprise présente une somme de ± 188 953,08 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Réfection toiture HV » 03 310 01 008*

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

13. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement deuxième décompte progressif de l'entrepreneur

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Excavation Tourigny a été mandatée pour effectuer les travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l'Île par le biais de la résolution no. 2018-10-327 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un incident le 24 octobre 2018, et que les travaux ont été suspendus ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait toutes les démarches nécessaires en vue de la reprise des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a repris les travaux le 24 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le deuxième décompte progressif en date du 31 mars 2020 et que la firme d'ingénieur Les services EXP inc. mandatée au dossier recommande le paiement dudit décompte ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-155

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du deuxième décompte progressif d'un montant de ± 281 404,79 \$ (taxes en sus) à l'entrepreneur Excavation Tourigny ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004*

14. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement deuxième décompte progressif de la firme d'avocat

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2020-01-017* mandatait la firme Lambert et Therrien Avocats dans le dossier du glissement de terrain du rang de l'Île, afin d'accompagner la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une facture pour les services rendus en date du 9 mars 2020, représentant 19,95 heures travaillées au tarif horaire de 240 \$ et 4,25 heures au tarif horaire de 200 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-156

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture d'une somme de ± 5 638 \$ (taxes en sus) à la firme Lambert Therrien Avocats.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

15. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de L'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 31 mars 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 8,25 heures de travail ;

Monsieur Mathieu Gingras au tarif horaire de 80,60 \$ pour un total de 27,50 heures de travail ;

Monsieur Mathieu Gingras pour ses frais de déplacement au taux de 0,46 \$ par kilomètre pour un total de 840 kilomètres ;

CONSIDÉRANT QUE des frais de facturation d'équipement de 71,82 \$ s'ajoutent aux tarifs précédemment mentionnés

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-157

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires du service de génie de la FQM, pour une somme de ± 3 459,79 \$ (taxes en sus) pour la gestion des travaux et le soutien technique dans le cadre des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l'Île.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004

VOIRIE MUNICIPALE

16. DEMANDE DE CITOYEN – Autorisation de paiement pour le 195, rue Charland

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande des propriétaires de la résidence nouvellement construite au 195, rue Charland afin de faire scier la bordure de béton pour leur permettre d'avoir une entrée ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-158

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture d'une somme de ± 450 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Sciage de béton Drummond pour les travaux de coupe de bordure de rue.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres – Biens durables » 02 320 00 729

17. PANNEAU DE SIGNALISATION – Autorisation d’achat de panneau silhouette

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le 19 décembre 2019, une demande de madame Annick Courchesne, directrice de l’Office d’habitation de Pierreville afin d’ajouter un deuxième dos d’âne et un panneau de signalisation au milieu de la rue Monseigneur Courchesne ;

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer la sécurité de cette rue, l’installation d’un panneau silhouette flexible serait une solution envisageable ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-159

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’achat d’un panneau silhouette flexible à l’entreprise Kalitec au coût de ± 580 \$ (taxes en sus), en plus des frais de transport de 85 \$ (taxes en sus) pour un total de ± 665 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Panneaux signalisation » 02 355 00 640*

18. RAPIÉÇAGE DES RUES – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à des travaux de rapiéçage sur différentes rues appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de donner le contrat de gré à gré à l’entreprise Groupe 132 inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-160

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de retenir les services de l’entreprise Groupe 132 inc. pour les travaux de rapiéçage à effectuer sur les routes appartenant à notre municipalité au coût de 270 \$/tonne ;

QUE la totalité des travaux n’excède pas le montant prévu au budget 2020 de 13 000 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ces travaux doivent être terminés avant juin 2020 ;

QUE l’inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier, marquera au préalable les endroits à rapiéçer et qu’il assurera la supervision de ces travaux.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Rapiéçage des routes » 02 320 04 521*

19. ABROGATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2019-09-294 – Lignages des rues et des stationnements – Approbation et autorisation des travaux

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-09-294 – Lignages des rues et des stationnements – Approbation et autorisation des travaux* mandatait l’entreprise Lignes Maska afin de procéder au marquage des rues et des stationnements sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux n’ont pas été faits dû aux conditions météorologiques non favorables de l’automne ;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent modifier les rues qui devront être marquées pour cette année, une nouvelle résolution doit être adoptée ;

2020-05-161

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la *Résolution no. 2019-09-294 – Lignages des rues et des stationnements – Approbation et autorisation des travaux.*

20. MARQUAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS – Autorisation des travaux

CONSIDÉRANT QUE durant l'hiver, les lignages de certaines rues et certains stationnements ont été effacés ;

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2019, des travaux de pavage ont été effectués sur la rue Thibault et les rangs Saint-Joseph, Saint-Louis et du Petit-Bois ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire l'entretien du marquage de la rue Ally, autant pour les stationnements que pour la rue ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire l'entretien du marquage du stationnement du Marché Métro Rouillard et Frères inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-162

Abrogée, voir

Résolution

No. 2020-06-212

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise Lignes Maska afin de procéder au marquage des rues et des stationnements sur le territoire de la Municipalité au montant de ± 4 178,62 \$ (taxes en sus), se détaillant ainsi :

- Lignage simple continue jaune des rangs Saint-Joseph, Saint-Louis, du Petit-Bois et de la rue Thibault représentant un total de 5,44 km pour une somme de ± 1 606,87 \$ (taxes en sus) ;
- Marquage complet sur la rue Ally représentant une somme de ± 1 622,75 \$ (taxes en sus) ;
- Marquage des espaces de stationnement du Marché Métro Rouillard et Frère inc. représentant une somme ± 841 \$ (taxes en sus) ;
- Hachuré 2 cases de stationnement sur la rue Maurault représentant une somme de ± 108 \$ (taxes en sus).

QUE les travaux seront faits lorsque le rapiéçage des rues sera terminé.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Lignage des rues » 02 355 00 639*

21. DOS D'ÂNE PERMANENT – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE les automobilistes de certains secteurs de la Municipalité ne respectent pas les limites de vitesse indiquées ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une sécurité des quartiers où résident de jeunes familles, la Municipalité a décidé de mettre en place des dos-d'âne permanents ;

2020-05-163

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater GROUPE 132 afin d'installer un dos-d'âne permanent sur le rang du Chenal-Tardif près du 401, sur la rue Thibault et sur la rue Monseigneur Courchesne pour la somme de ± 3 525 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Autres » 02 320 00 729*

22. BALAYAGE DES RUES – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2020-03-092* mandatait Les entreprises Clément Forcier afin d'effectuer le balayage des rues appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été faits le 30 avril pour le secteur de Pierreville et le 1^{er} mai pour le secteur Notre-Dame ;

2020-05-164

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de ± 4 430,80 \$ (taxes en sus) à Les entreprises Clément Forcier.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Balayage des rues » 02 320 03 521*

HYGIÈNE DU MILIEU

23. CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a adhéré en 2015 au contrôle biologique des mouches noires pour une période de cinq ans, soit de 2016 à 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville doit payer sa quote-part à la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour la gestion de ce contrôle ;

2020-05-165

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de notre quote-part pour le contrôle biologique des mouches noires à la Municipalité de Saint-François-du-Lac en quatre versements, pour un total de 67 025,06 \$ pour l'année 2020.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Arrosage insectes » 02 470 01 951*

24. PRÉSENTATION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT – Règlement no. 201-2020 modifiant les articles 15 et 23 du règlement no. 191-2019 concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter la vie des citoyens, des modifications à l'article 15 du règlement no. 191-2019, concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville doivent être apportées afin de modifier l'heure à laquelle les

résidus peuvent être déposés à la rue la veille de la collecte, soit passé de 19 h à 16 h ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications à l'article 23 dudit règlement, concernant les gros rebuts doivent être apportées afin de changer le moment où les gros rebuts pourront être déposés à la rue pour permettre que cela soit fait au plus tôt le samedi précédant la collecte ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-166

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 201-2020 modifiant l'article 15 du règlement no. 191-2019 concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

25. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE 2020 – Levée du drapeau

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBT) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plusieurs municipalités et MRC soulignent cette journée en effectuant des activités sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, le présent conseil a adopté une résolution pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité, se positionnant contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle et de genre en corrélation avec la politique de la FQM déposée à l'assemblée générale en septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'en 2020 le drapeau arc-en-ciel LBGTQ2+ prend un sens en ce temps de pandémie, la municipalité va hisser le drapeau durant la semaine soulignant la journée internationale contre l'Homophobie et la Transphobie ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-167

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle et de hisser le drapeau arc-en-ciel pour l'homophobie et la transphobie durant une semaine à la place du drapeau de la Municipalité sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville afin de reconnaître formellement cette journée

particulière et pour soutenir les efforts des organismes communautaires œuvrant auprès de la population.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

26. TERRAIN RUE LEFEBVRE – Mandater un arpenteur-géomètre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'achat de terrains sur la rue Lefebvre dans le but d'en faire un développement domiciliaire ;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder au lotissement des futurs terrains résidentiels, les services d'un arpenteur sont requis pour ce projet domiciliaire ;

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Éric Descheneaux, a demandé les tarifs de deux arpenteurs, soit monsieur Pierre Pépin et l'entreprise Auger et Dubord arpenteurs géomètres inc. pour les éléments suivants :

- La préparation du plan cadastral annuel ;
- La création de 14 lots et d'une rue ;
- Le piquetage des limites créées incluant la rue ;
- Le certificat des piquetages des terrains et de la rue ;
- Les frais d'enregistrement cadastral dans son entièreté ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-168

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise Auger et Dubord arpenteurs géomètres inc. afin de procéder au lotissement des terrains pour le projet de développement domiciliaire sur la rue Lefebvre au coût de ± 6 050 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels - Urbanisme » 02 610 00 411

27. AVIS DE MOTION – Règlement no. 207-2020 modifiant l'article 9 du règlement no. 176-2018, relatif au Programme d'aide aux industries manufacturières et aux entreprises commerciales de la zone industrielle afin d'y exclure les entreprises agricoles

2020-05-169

AVIS DE MOTION donné par la conseillère *Ginette Nadeau* qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption le *Règlement numéro 207-2020 modifiant l'article 9 du règlement no. 176-2018, relatif au Programme d'aide aux industries manufacturières et aux entreprises commerciales de la zone industrielle afin d'y exclure les entreprises agricoles* pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1)*, une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

28. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 206-2020 relatif à l'entretien des terrains, en complément au règlement harmonisé no. 200-2019

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à encadrer l'entretien des terrains de toutes sortes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville, dans le but de compléter le règlement 200-2019 concernant les nuisances.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil aux moins deux jours avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE la copie du présent règlement est à disposition du public pour consultation par le biais de notre site Internet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par la secrétaire-trésorière de la Municipalité ;

2020-05-170

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 206-2020 relatif à l'entretien des terrains, en complément au règlement harmonisé no. 200-2019.

29. LOCATION DE TERRAIN – Rue Lefebvre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a acquis le lot no. 6 319 612 à madame Nicole Fournier dans le but de créer un nouveau développement résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE madame Fournier, sous le nom de l'entreprise Hahahel 1981 S.E.N.C. désire continuer d'exploiter la terre agricole en attendant que les démarches pour l'élaboration d'un développement résidentiel soient faites ;

CONSIDÉRANT QUE madame Fournier, sous le nom de l'entreprise Hahahel 1981 S.E.N.C. accepte d'être locataire au coût de 200 \$ l'acre de terre ;

CONSIDÉRANT QUE si les terrains sont vendus par la Municipalité, celle-ci se donne le droit de reprendre possession des terrains sans avoir à dédommager financièrement la locataire ;

2020-05-171

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de louer le lot no. 6 319 612 à madame Nicole Fournier, sous le nom de l'entreprise Hahahel 1981 S.E.N.C. d'une superficie approximative de 8 acres au coût total de 200 \$ par acre, pour une somme de 1 600 \$ pour la saison.

*Afin de donner application à cette résolution, cette somme sera encaissée au poste budgétaire suivant :
« Services rendus – Location terrain » 01 234 31 001*

LOISIRS ET CULTURE

30. ACHAT DE LAMPADAIRES – Demande de financement – Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada

CONSIDÉRANT QUE le Fonds AgriEsprit vient en aide aux municipalités de moins de 150 000 habitants qui désirent améliorer la vie des gens qui vivent dans leur collectivité rurale ou désirent contribuer à son développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds AgriEsprit peut offrir à la Municipalité un financement d'une valeur de 5 000 \$ à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire changer les lampadaires dans les parcs de son territoire pour des modèles plus récents utilisant l'éclairage à la DEL, et ainsi réduire la consommation d'énergie dans nos installations ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet profitera à tous les résidents de la municipalité, mais aussi aux touristes et aux citoyens des municipalités voisines ;

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Éric Descheneaux, a fait la demande de financement pour et au nom de la Municipalité de Pierreville en mars 2020 ;

2020-05-172

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner la décision du maire, monsieur Éric Descheneaux, et ainsi autoriser la demande de financement au Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada afin de changer les lampadaires des parcs du secteur Pierreville.

31. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 204-2020 relatif au jeu ou activité sur la chaussée, en complément au règlement harmonisé no. 200-2019

CONSIDÉRANT QUE ce règlement consiste à encadrer les jeux ou activités sur la chaussée en instaurant une procédure de demande de permis ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil aux moins deux jours avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE la copie du présent règlement est à disposition du public pour consultation par le biais de notre site Internet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par la secrétaire-trésorière de la Municipalité ;

2020-05-173

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 204-2020 relatif aux jeux ou activités sur la chaussée, en complément au règlement harmonisé no. 200-2019.

32. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 205-2020 relatif aux parcs et aires de jeux, en complément au règlement harmonisé no. 200-2019

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à encadrer l'utilisation des parcs et des aires de jeux sur le territoire de la Municipalité de Pierreville, dans le but de compléter le règlement 200-2019 concernant les nuisances en précisant les comportements proscrits ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil aux moins deux jours avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE la copie du présent règlement est à disposition du public pour consultation par le biais de notre site Internet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par la secrétaire-trésorière de la Municipalité ;

2020-05-174

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 205-2020 relatif aux parcs et aires de jeux, en complément au règlement harmonisé no. 200-2019.

33. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 2 – Autorisation de paiement du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE le service de génie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le projet de rénovation du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 24 avril 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 7,75 heures de travail ;

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 91,50 \$ pour un total de 0,50 heures de travail ;

2020-05-175

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture du service de génie de la FQM pour une somme de ± 783,24 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – Ctre communautaire » 03 310 00 014

34. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Achat d'une horloge

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des projets de rénovation du centre communautaire, la Municipalité désire y installer une horloge murale géante avec chiffre en 3D ;

2020-05-176

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une horloge géante d'une grandeur pouvant aller jusqu'à 100 cm au coût de ± 45 \$ (taxes en sus) sur le site noelic.com.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation Ctre comm. » 03 310 00 014

35. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 2 - Autorisation de paiement à l'entrepreneur

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de la phase 2 du centre communautaire ont été annulés par le biais de la Résolution no.2020-02-073 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer à l'entrepreneur sa retenue de 10 % pour les travaux effectués ;

2020-05-177

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la retenue de 10 % de ± 425,96 \$ (taxes en sus) à l'entreprise 2BR CONSTRUCTION ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation Ctre comm. » 03 310 00 014

36. FÊTE DE PÂQUES – Autorisation de paiement du lapin en chocolat

CONSIDÉRANT QUE pour la fête de Pâques, le comité des loisirs a organisé un concours de dessin pour les enfants de 1 à 12 ans, par le biais de leur page Facebook ;

CONSIDÉRANT QU'un tirage au sort permettait de gagner un très gros lapin en chocolat d'une valeur de 94,99 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE la gagnante est mademoiselle Jade Vincent ;

2020-05-178

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du chocolat de Pâques au coût de ± 94,99 \$ (taxes en sus) à L'Accommodeur de Saint-François-du-Lac

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité des loisirs » 02 701 92 990

37. AMÉNAGEMENT PAYSAGER – Autorisation d'achat de parasols

CONSIDÉRANT QUE pour la prochaine saison estivale, les élus désirent procéder à l'achat de nouveaux parasols afin d'embellir les espaces verts sur le territoire ;

2020-05-179

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de six (6) parasols pour un montant n'excédant pas ± 400 \$ (taxes en sus).

38. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

39. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents n'ayant pas été déposés à temps aux élus, ces derniers seront déposés lors de la prochaine séance ordinaire de ce conseil.

40. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

41. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

42. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-05-180

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 36.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière